CONDITIONS GÉNÉRALES DATA ANALYSIS

DÉFINITIONS

- *Analyse :* l'ensemble des Analyses qui peuvent être effectuées par bpost à la demande du Client en vertu des présentes CGV, à savoir des Analyses sur Mesure, le calcul du Taux de Pénétration, des prestations de Profiling et de Scoring ;

- *Analyse sur Mesure :* toute autre Analyse non standard effectuée par bpost à la demande du Client ;

- *Taux de Pénétration* : analyse permettant de calculer un taux qui mesure la couverture du marché d'un Groupe Cible sur la base d'un Fichier Client ou de toute autre Base de Données : SelectPost ou Statbel data ;

- *Profiling :* analyse des Données existantes (qui peuvent provenir de plusieurs sources telles qu'un Fichier Client ou toute autre Base de Données : SelectPost ou Statbel data) et à en retirer des critères pouvant définir un profil type ;

- *Scoring :* formule qui attribue des points sur la base des Résultats obtenus via le Profiling et qui permet de prétendre à un meilleur taux de réponse pour des scores élevés ;

- *Base de données :* la base de données régulièrement mise à jour dans laquelle bpost (ou un sous-traitant à la demande de bpost) encode les Données recueillies de diverses manières par bpost ;

- *Boîtes :* boîtes postales dans lesquelles il est possible de distribuer du courrier non adressé et donc ne comportant pas d'autocollant ou d'autres mentions spécifiant que les habitants ne souhaitent pas recevoir de publicité ni/ou de presse gratuite (sans distinction entre les diverses mentions existantes) ;

- *Bon de Commande :* le document signé par le Client reprenant le détail de(s) l'Analyse(s) à réaliser et l'offre de prix ;

- *Client* : société active dans le domaine de la vente ou l'offre publique de produits et services qui souhaite faire effectuer une Analyse en vue de réaliser des communications publicitaires relatives à ses produits et services ;

- *CGV :* présentes conditions générales relatives aux Analyses et à l'utilisation des Résultats de cette/ces Analyse(s) ;

- *Données* : les données personnelles relatives aux clients présentes dans le Fichier Client ou les documents livrés après l'Analyse par bpost ;

- *Fichier Client :* l'extrait de la base de données de clients, livré par le Client à bpost en vue de l'utilisation de ce fichier pour une Analyse ;

- *Groupe Cible* : ensemble de personnes ayant des intérêts communs ;

- *Prix de Base :* les prix de bpost applicables au moment de la réception d'un Bon de Commande ;

- *Résultat* : toute livraison de Données et/ou documents faite au Client constituant l'aboutissement d'une Analyse réalisée par bpost ;

- *Service* : l'exécution de toutes les Analyses pouvant être effectuées par bpost à la demande du Client en vertu des présentes CGV, à savoir des prestations de Profiling et de Scoring, le calcul du Taux de Pénétration et des Analyses sur Mesure ; soit sur le fichier de données fourni par le Client, soit sur une autre Base de Données : SelectPost ou Statbel data ;

1 OBJET DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DU SERVICE

1.1. Les CGV s'appliquent à toute commande d'Analyse effectuée par bpost ;

1.2. Dans le cas où un Fichier Client est livré, celui-ci devra contenir au minimum les Données suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse postale complète – nom de rue, n° de maison, n° de boîte, code postal, localité

1.3. Si ces Données sont disponibles pour le traitement dans le cadre du Service, le Fichier Client livré contiendra également les Données suivantes :

- Code pays
- Code linguistique
- Code sexe (ou titre)
- Date de naissance
- En fonction du type d'Analyse à effectuer, bpost peut requérir d'autres Données, dont la nature obligatoire ou facultative sera spécifiée dans le Bon de Commande.

1.4. Le Client fournira également les informations complémentaires suivantes :

- Explication des champs livrés dans le Fichier Client
- Préciser l'objectif de l'Analyse attendu par le Client

1.5. Les CGV s'appliquent nonobstant toute stipulation contraire dans les Conditions Générales du Client.

2 EXÉCUTION DU SERVICE

2.1. Commandes d'Analyses

2.1.1. Si le Client désire recourir aux Analyses de bpost, bpost lui soumettra une proposition du type d'Analyse à effectuer ainsi que l'offre de prix correspondante.

2.1.2. Si le Client souhaite recevoir le Résultat de l'Analyse, il confirme sa commande par écrit à bpost à l'aide du Bon de Commande requis.

2.1.3 Le Client livre à bpost les informations nécessaires (Fichier Client et éléments tels que définis à l'Article 1 OU la définition du Groupe Cible à analyser) afin de pouvoir réaliser l'(es) Analyse(s) demandée(s).

2.1.4. Dans le cas d'un Profiling sans interprétation des Résultats par un expert data, bpost communique au Client, dans un délai de 10 jours ouvrables, sauf disposition contraire stipulée dans le Bon de Commande, (i) le Résultat du Profiling (tel que défini dans le Bon de Commande) ainsi que (ii) l'explication du fichier livré permettant la lecture des Résultats.

2.1.5. Dans le cas d'un Profiling avec interprétation des Résultats par un expert data, bpost communique au Client, dans un délai de 12 jours ouvrables, sauf disposition contraire stipulée dans le Bon de Commande, (i) le Résultat du Profiling (tel que défini dans le Bon de Commande), (ii) l'explication du fichier livré permettant la lecture des Résultats ainsi que (iii) le résumé de l'interprétation des Résultats par l'expert en données.

2.1.6. . Dans le cas d'un Scoring, bpost communique au Client, dans un délai de 5 jours ouvrables, sauf disposition contraire stipulée dans le Bon de Commande, (i) le comptage du nombre d'adresses postales disponibles par ranking pour l'expédition de communications adressées ainsi que (ii) l'offre de prix pour la location de ces Données scorées.

2.1.7. Dans le cas d'un Taux de Pénétration, bpost communique au Client, dans un délai de 7 jours ouvrables, sauf disposition contraire stipulée dans le Bon de Commande, (i) le nombre de Boîtes disponibles selon le Taux de Pénétration calculé (tel que présenté dans le Bon de Commande).

2.1.8. Dans le cas d'une Analyse sur Mesure, bpost soumettra tant un planning qu'un aperçu des Résultats à livrer sur base de la demande initiale du Client.

2.2. Généralités

2.2.1. bpost se réserve le droit de refuser toute commande du Client, et ce, accompagné d'un motif et à tout moment du processus de commande sans que cela puisse constituer un refus fautif de contracter ni donner lieu à la moindre contestation de la part du Client ni à la mise en cause de sa responsabilité et à l'octroi consécutif de dommages et intérêts.

2.2.2. Le Client s'engage à n'apporter aucune modification ultérieure aux éléments convenus par le Client et bpost tels que repris sur le Bon de Commande (notamment le nombre et les types d'analyses, les critères, le fichier d'input) et à les utiliser tels quels.

2.2.3. bpost met le Résultat de l'Analyse à disposition sous le format choisi par les parties et indiqué dans le Bon de Commande.

2.3. Prix applicable

Le prix à payer par le Client pour chaque Analyse sera fixé en fonction du Prix de Base.

3 UTILISATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

3.1. Le Client s'engage à n'utiliser les Résultats de l'Analyse que pour son propre usage interne/ses propres besoins et à ne pas les divulguer.

3.2. Le Client déclare prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la diffusion ou l'utilisation illicites des Résultats de l'Analyse.

3.3. Le Client s'engage à informer bpost immédiatement de toute divulgation à des tiers ou utilisation par des tiers des Résultats de l'Analyse dont il prendrait connaissance.

3.4. Le Client reconnaît que toute violation de cet Article 3 constitue un manquement contractuel causant à bpost un préjudice qui obligera le Client à indemniser bpost d'un montant forfaitaire au moins égale au prix payé annuellement par le Client pour le Service auquel se rapportent les présentes Conditions générales, sans préjudice de son droit à réclamer un montant plus élevé s'il peut être démontré que le dommage qu'elle a subi est plus important ou si cela concerne un nouveau Client.

3.5. Dans le cas où un fichier d'adresses serait livré par bpost, le Client s'engage à signer un Bon de Commande Data Supply et à se conformer aux Conditions Générales correspondantes.

4 CONFIDENTIALITÉ

4.1. Chaque Partie s'engage à ne rien divulguer de l'accord conclu entre les deux Parties (moyennant signature d'un Bon de Commande et aboutissement de la procédure décrite à l'Article 2) ou même de son existence sans l'accord préalable, exprès et écrit de l'autre Partie, excepté en cas de recours en justice de l'une des Parties contre l'autre (et dans la mesure strictement nécessaire à la procédure) ou dans la mesure strictement nécessaire pour fournir les informations que l'une ou l'autre Partie serait légalement obligée de transmettre aux autorités publiques. Dans cette dernière hypothèse, les Parties s'accorderont sur le contenu de l'information à divulguer.

5 PRIX ET PAIEMENT

5.1. Sous réserve de l'Article 5.2., les prix indiqués par bpost en vertu de l'Article 2.3. comprennent tous les coûts.

5.2. Les prix précités s'entendent hors TVA. La TVA, tous les autres impôts indirects, toutes taxes, droits et prélèvements présents et à venir, quelle que soit leur nature, qui seraient levés par une autorité publique à l'occasion ou en application du Service seront toujours à charge du Client et, le cas échéant, exigibles en sus des prix précités.

5.3. L'exécution du Service requiert que le Client remplisse les exigences de solvabilité et de crédit établies par bpost, et que bpost ait accordé un délai de paiement au Client. En principe, les factures émises par bpost doivent être payées par le Client dans les 30 (trente) jours à compter de la date de la facture par versement sur un compte postal communiqué par bpost, sauf dispositions contraires mentionnées au verso de la facture.

5.4. En cas de non-paiement à l'échéance, bpost a se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de réclamer des intérêts de retard calculés sur la base d'un taux de 12 (douze) pour-cent par an sur le montant total impayé, et ce, à compter du premier jour suivant l'échéance de la facture.

5.5. En cas de non-paiement à l'échéance, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant total hors taxes de la facture avec un minimum de 125 € pourra également être réclamée par bpost au titre de frais de recouvrement, et ce, à compter du premier jour qui suit l'échéance de la facture.

5.6. Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à bpost, à l'attention de l'équipe MarComm - Data Expert Team, Centre Monnaie à 1000 Bruxelles par lettre recommandée réceptionnée dans les 7 (sept) jours à compter de la date de facturation. Cette réclamation doit mentionner la date, le numéro de la facture ainsi que le motif de la contestation et être adressée avec une copie du Bon de Commande sur la base duquel la facture contestée a été établie.

5.7. L'absence de contestation de la facture dans le délai spécifié à l'Article 5.6. entraînera l'acceptation inconditionnelle et définitive par le Client du montant de la facture et son exigibilité dans le délai spécifié à l'Article 5.3.

5.8. La contestation de la facture par le Client ne suspend pas automatiquement son exigibilité. Par ailleurs, le Client ne pourra faire valoir, vis-à-vis de bpost, aucune compensation ni aucun droit de rétention.

6 RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

6.1. Les Résultats des Analyses effectuées sont communiqués au Client par bpost sur base des critères de sélection convenus avec le Client ou sur base d'un Fichier Client fourni par le Client. bpost n'accepte aucune obligation de résultat ni responsabilité et n'offre aucune garantie quant au caractère correct, complet, actuel ou précis des Données. bpost assume une obligation de moyens.

6.2. bpost ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects causés au Client à la suite d'une erreur, omission ou imprécision affectant les Résultats de l'Analyse mise à sa disposition par bpost. Elle ne pourra en aucun cas être tenue d'indemniser le Client pour les coûts afférant à des messages (commerciaux) non distribués ou retournés en raison d'une telle erreur, omission ou imprécision.

6.3. Pour autant que permis par la législation en vigueur, bpost ne pourra être tenue responsable vis-à-vis du client que pour (i) un dégât matériel directement provoqué par une erreur matérielle ou intentionnelle de bpost ou de ses collaborateurs, (ii) le décès ou une lésion corporelle d'une personne physique provoqué par un acte ou une négligence de bpost ou de ses collaborateurs lors de l'exercice de leur fonction et (iii) un dommage découlant d'une fraude ou d'une escroquerie. Si la responsabilité de bpost devait être mise en cause pour quelque raison que ce soit, l'indemnisation due par bpost ne pourra en aucun cas excéder le montant annuel facturé au Client, pour autant que cela soit autorisé par la loi. Pour autant que la loi l'autorise, bpost ne sera pas tenue pour responsable des dommages immatériels ou indirects, y compris, mais sans s'y limiter, le dommage économique, le manque à gagner et le dommage à la réputation ou à l'image du Client.

6.4. Le Client indemnisera bpost de tous dommages directs et indirects en cas de réclamation ou demande de tiers, invoquant la violation par le Client des dispositions légales relative au traitement de Données à caractère personnel.

6.6. Aucune Partie ne sera tenue pour responsable de l'exécution tardive ou de la non-exécution de ses obligations découlant d'événements sur lesquels elles n'ont aucune emprise ou qui empêchent les personnes d'exécuter leur mission pour l'une des Parties, dont des grèves, un lock-out, un arrêt de travail ou quelconque autre conflit de travail collectif, une interruption de la livraison des sources d'énergie nécessaires, un décès.

6.7. bpost traitera toutes les informations émanant du Client comme confidentielles et ne les communiquera pas à des tiers – autres qu'un éventuel sous-traitant –, pour autant qu'elles n'aient pas un caractère public ou qu'elles ne soient pas normalement accessibles ou qu'elles ne soient pas légalement obtenues par bpost avant leur divulgation par le Client. Les Données confiées par le Client restent sa propriété.

6.8. Il est expressément convenu que si bpost est tenue pour responsable dans le cadre du Service, l'indemnité due par bpost ne pourra en aucun cas dépasser le montant facturé au Client par bpost pour le Service.

6.9 bpost garantit qu'elle dispose des droits et licences nécessaires pour les Données, outils, programmes qu'elle utilise pour effectuer des Analyses.

6.10 le Client indemnisera et préservera bpost de toutes réclamations, actions, poursuites ou pertes engagées ou causées par une autorité publique compétente, une Personne concernée et/ou un tiers vis-à-vis de bpost concernant toute infraction ou prétendue infraction résultant du Traitement effectué dans le cadre du Service ou de toute violation par le Client ou ses collaborateurs de ses obligations de protection de données découlant de l'exécution du Service.

7 CONTROLES ET AUDITS

7.1. Afin de vérifier si le Client respecte ses obligations, en ce compris l'interdiction pour le Client de communiquer les Résultats des Analyses à des tiers, bpost dispose de la faculté de faire mener des contrôles et audits par un mandataire de son choix.

7.2. Le Client fournira la collaboration nécessaire en vue de la réalisation de ces contrôles et audits.

7.3 bpost garantit l'entière confidentialité des Données qui seront portées à sa connaissance ou à celle de son mandataire dans le cadre de ces contrôles.

8 SUSPENSION ET RÉSILIATION

8.1. Lorsque pendant la prestation du Service ou lors d'un contrôle ou audit, il apparaît que le Client ne respecte pas ses obligations telles que mentionnées à l'article 9, bpost se réserve le droit soit de suspendre immédiatement, via une simple notification écrite, l'exécution du Bon de Commande qui doit être signé en vertu des présentes Conditions Générales jusqu'à ce que le Client ait régularisé la situation, soit de résilier ce Bon de Commande de son propre choix. La notification doit mentionner les infractions constatées.

8.2 Une suspension peut intervenir sans raison à n'importe quel moment du processus de commande sans que cela puisse constituer un refus fautif de contracter ni donner lieu à la moindre contestation de la part du Client ni à la mise en cause de sa responsabilité et à l'octroi consécutif de dommages et intérêts.

9 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

9.1. Les présentes Conditions Générales sont régies par et seront interprétées conformément au droit belge.

9.2. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des Conditions Générales ou de contrats ou opérations ultérieures qui pourraient en découler, en ce compris les Bons de Commande, relèvera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

10 ACCORD RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES

10.1 Conditions Générales

Dans le cadre des présentes CGV, « Responsable du traitement », « Sous-traitant », « Personne concernée », « Données à caractère personnel », « Violation de données à caractère personnel » et « Traitement » (et « Traiter ») ont la même signification que celle prônée par la législation applicable en matière de protection des données (soit la Directive 95/46/CE sur la protection des données personnelles jusqu'à son abrogation, le Règlement général sur la protection des données 679/2016 (« RGPD ») à la date du 25 mai 2018 et la loi belge portant exécution de ces réglementations ou directives ou les complétant).

10.2 Protection des Données Client par bpost

Dans le cadre du service, bpost traite des Données à caractère personnel du Client (ci-après les « Données Client ») en vue de l'analyse, sans les compléter ni les changer avec des Données à caractère personnel de bpost.

bpost agira en tant que Sous-traitant et le Client en tant que Responsable du traitement.

10.2.1 Obligations générales de bpost :

En sa qualité de Sous-traitant, bpost est tenue de :

a) traiter uniquement les Données Client d'après les instructions documentées du Client, sauf si bpost est tenue de traiter les Données Client par une loi de l'Union européenne ou d'un État membre à laquelle elle est assujettie. Dans pareil cas, bpost devra informer le Client de cette exigence légale avant de Traiter les données, sauf si la loi empêche la fourniture de telles informations en vertu de l'intérêt général. Le Bon de Commande, en ce compris les Conditions Générales, tient lieu d'instructions complètes et finales du Client à l'égard de bpost en ce qui concerne le Traitement, sauf accord contraire entre les Parties dans le cadre d'instructions écrites distinctes. Si bpost estime qu'une instruction du Client enfreint la loi en vigueur, elle le signalera au Client dans les meilleurs délais.

b) s'assurer que les Collaborateurs autorisés à Traiter des Données Client se sont engagés à la confidentialité ou sont soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité.

c) déployer les mesures techniques, physiques, organisationnelles de sécurité appropriées, en tenant compte de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, de façon à garantir un niveau de sécurité approprié au risque et de protéger les Données Client contre la destruction fortuite ou illicite ou la perte accidentelle, l'altération involontaire, la divulgation ou l'accès non autorisé(e) aux Données Client.

d) à condition que le Client ait sollicité l'assistance de bpost par voie d'instructions écrites et que le Client rembourse à bpost les frais découlant de cette assistance en tenant compte de la nature du Traitement et des informations mises à la disposition de bpost, (i) d'assister le Client dans la réalisation de ses obligations à répondre aux demandes des Personnes concernées et (ii) d'aider le Client à garantir le respect de ses obligations en termes de sécurité du Traitement, de notification des Violations de données à caractère personnel et d'analyses d'impact relatives à la protection des données.

e) informer le client si : (i) il reçoit une requête, une sommation ou une demande d'inspection ou d'audit d'une autorité publique compétente par rapport au Traitement, sauf au cas où bpost serait légalement empêchée de procéder à pareille divulgation ; (ii) il entend divulguer les Données Client à une quelconque autorité publique compétente ; ou (iii) il est mis au courant d'une Violation de données à caractère personnel.

f) cesser le Traitement des Données Client dès que possible après la fin de l'exécution du Bon de Commande et des Conditions Générales correspondantes, et, au choix du Responsable du traitement, soit retourner, soit supprimer de manière sécurisée les Données à caractère personnel de ses systèmes et en effacer toutes les copies existantes.

g) à condition que le Client ait sollicité l'assistance de bpost par voie d'instructions écrites et que le Client rembourse à bpost les frais découlant de cette assistance, de mettre à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour prouver le respect des obligations visées dans les présentes Conditions Générales.

h) bpost s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais en cas avéré ou supposé de violation des lois relatives à la Protection des données et/ou d'infraction dans le cadre de ces CGV et de ce Service, tant par des tiers que par des Collaborateurs propres. Dans tous ces cas, les deux parties fourniront un support en vue de leur résolution.

i) bpost traitera toutes les Données Client opérationnelles nécessaires à l'exécution du Service pendant la durée de la Convention et les supprimera ou les anonymisera 13 mois après leur réception.

10.2.2. Mesures de sécurité :

bpost maintiendra en tout temps un environnement de sécurité faisant l'objet d'un contrôle approprié.

Organisation et Sécurité de le l'information

1. bpost allouera les ressources disposant de l'expertise requise en vue de garantir la sécurité des Données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exécution du présent Service.

Sécurité des Ressources Humaines

2. bpost garantira que son personnel soit informé en tout temps des exigences de sécurité ICT et qu'il s'y conforme.

Sécurité des communications et des opérations

3. bpost garantira des capacités appropriées et ponctuelles en vue de maintenir le niveau de sécurité adéquat pour les Données client traitées en vue de prester le Service.

4. bpost veillera à ce que l'infrastructure ICT supportant le Service fourni décrit dans les présentes Conditions Générales soit renforcée et résistante aux attaques.

5. bpost maintiendra des contrôles en vue de détecter les logiciels malveillants et d'en préserver les Données à caractère personnel et de veiller à ce que les bonnes procédures de sensibilisation des utilisateurs soient mises en œuvre.

6. bpost déploiera les mesures de sécurité raisonnables et appropriées en vue de protéger les Données à caractère personnel de tout logiciel malveillant ou non autorisé.

Sécurité de l'information relative à la gestion des incidents

7. bpost rapportera au Client tout incident lié à la sécurité, y compris les mesures de protection prises afin d'atténuer l'impact de l'incident et les mesures préventives proposées pour empêcher les incidents à l'avenir.

Contrôle d'accès

8. bpost appliquera les concepts du «least-privileged» et du «need-to-know» et veillera à la séparation des droits. bpost veillera à ce que les procédures appropriées soient mises en place pour enregistrer de nouvelles procédures/droits d'accès supplémentaires et désinscrire des utilisateurs.

Sécurité physique et environnementale

9. bpost veillera à la tenue de contrôles d'entrée (accès) des personnes physiques, afin d'empêcher toute personne non

autorisée d'accéder, d'endommager ou de perturber les actifs supportant les Services fournis dans le cadre du présent article.

10. bpost garantira la protection adéquate de tous les actifs supportant les Services fournis dans le cadre du présent article en termes de contrôles environnementaux, de manière à empêcher les pertes, dommages, vols ou compromis.

10.3 Protection par bpost des Données Client et Données à caractère personnel des membres du personnel du Client

Les données à caractère personnel (nom et prénom, adresse, numéro de GSM ou adresse e-mail, fonction) relatives aux membres du personnel du Client (les personnes physiques, les préposés ou les mandataires) telles que communiquées par le Client à bpost seront traitées par bpost, Responsable du traitement de ces données, en vue de la fourniture des services (y compris la gestion de la relation contractuelle, la prise de contact en cas de problème, etc.) visés par les présentes Conditions Générales.

bpost se réserve le droit d'utiliser également ces données afin de communiquer ultérieurement des informations relatives aux services émis et/ou distribués par bpost auprès de ses clients. Elles pourront également être communiquées à des organisations faisant partie du groupe bpost aux fins de communication d'informations relatives à leurs propres produits et services. Le Client garantit que les membres de son personnel ont été informés quant au Traitement de leurs Données à caractère personnel par bpost.

bpost donne accès aux Données client aux sous-traitants (filiales de bpost ou tiers) situés dans un pays en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE). Une liste avec les noms de ces sous-traitants, les pays depuis lesquels ils opèrent et les services qu'ils exécutent pour le compte de bpost est disponible sur www.bpost.be/site/en/privacy/datatransfer, et sera mise à jour de temps en temps. bpost mettra en place des garanties appropriées qui peuvent consister en, selon le cas: (i) une décision d'adéquation de la Commission Européenne pour le pays auquel des données sont transférées (article 45 RGPD), (ii) une certification dans le cadre du Bouclier de protection des données UE-Etats-Unis (article 45 RGPD), ou (iii) un contrat contenant les clauses contractuelles standard approuvées par la Commission européenne ou une autre autorité compétente (article 46.2 RGPD). Dans ce dernier cas, le Client octroie à cet égard une procuration à bpost en vue d'approuver, de signer et d'exécuter les clauses contractuelles standard (CE Décision 2010/87/UE) « de Responsable du traitement à Sous-traitant » au nom et pour le compte du Client avec le sous-traitant concerné en ce qui concerne les transferts internationaux de données de bpost à de tels sous-traitants dans le cadre de cette Convention.

Les appendices aux clauses contractuelles standard « de Responsable du traitement à Sous-traitant » comprendront (essentiellement) les mêmes informations que celles dans les clauses 10.2.1 et 10.2.2 de ces CGVs. Pour plus d'informations sur les transferts et emplacements de données, visitez notre site web : www.bpost.be/site/fr/privacy/datatransfer.

Si un membre du personnel du Client souhaite s'opposer à l'utilisation de ses données à caractère personnel aux fins de la communication d'informations relatives aux services émis et/ou distribués par bpost et aux fins de leur transmission aux organisations faisant partie du groupe bpost, le membre du personnel en question peut nous en faire part à tout moment en envoyant une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une preuve d'identité, à l'adresse suivante : bpost, Boîte postale 5000, 1000 Bruxelles, ou en ligne via le lien vers le formulaire en ligne disponible dans notre charte vie privée: http://www.bpost.be/site/fr/privacy.

Sous certaines conditions, les membres du personnel du Client peuvent également accéder à leurs Données à caractère personnel, en obtenir la rectification s'il y a lieu, en obtenir l'effacement, en limiter le traitement, ou en demander la portabilité en envoyant une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une preuve d'identité, à la même adresse. Enfin, il est possible de déposer une plainte après de l'autorité compétente en la matière en Belgique en cas d'absence de réponse à une telle demande : https://www.privacycommission.be/fr.

10.4. Obligations du Client en matière de Données Client et de Données à caractère personnel des membres du personnel du Client

Le Client garantit que (i) les Données Client et Données à caractère personnel de ses membres du personnel sont obtenues de façon légale auprès des Personnes concernées en vertu de la loi sur la protection des données en vigueur et qu'elles sont légalement fournies à bpost ; (ii) lorsque le Client fournit à bpost des Données Client et Données à caractère personnel des membres de son personnel en vue de l'exécution du Service, il transmet à bpost des Données Client et Données à caractère personnel des membres de son personnel qui sont autant que possible à jour, pertinentes et adaptées aux finalités décrites dans les présentes Conditions Générales ; (iii) il a fourni aux Personnes concernées toutes les informations nécessaires à propos du Traitement des Données Client et Données à caractère personnel des membres de son personnel, comme le requiert la loi applicable en matière de protection des données ; (iv) le Traitement n'enfreint nullement les droits de quelconques tiers ; (v) les mesures de sécurité requises sont prises pour l'expédition des données à bpost si celles-ci ne sont pas envoyées via une plateforme bpost sécurisée.

Le Client indemnisera et préservera bpost de toutes réclamations, actions, poursuites ou pertes engagées ou causées par une autorité publique compétente, une Personne concernée et/ou un tiers vis-à-vis de bpost concernant toute infraction ou prétendue infraction résultant du Traitement effectué dans le cadre du Service ou de toute violation par le Client ou ses collaborateurs de ses obligations de protection de données découlant de l'exécution du Service.

11 DIVERS

11.1. Toute modification ou tout amendement apporté à une convention signée dans le cadre de l'application des présentes Conditions Générales doit être effectué(e) par écrit et être signé(e) par les représentants dûment mandatés des Parties. bpost reste néanmoins en droit de modifier la présente Convention en cas de modification de la réglementation applicable ou en cas de décision d'une autorité ayant une influence potentielle sur ses obligations en vertu de la présente Convention. Ladite modification entrera en vigueur un (1) mois après sa notification au Client. En pareil cas, le Client restera en droit d'indiquer à bpost son souhait de mettre fin à la présente Convention dans un délai de 15 jours à compter de la notification de ladite modification.

11.2. Une convention signée dans le cadre de l'application des présentes Conditions Générales ne peut en aucun cas être interprétée comme donnant lieu à un partenariat entre les Parties, une joint venture ou tout autre association ; aucune des Parties ne peut dès lors être considérée comme le représentant ou l'employé de l'autre Partie.

11.3. Les notifications à l'une des Parties ne sont valables que si elles sont effectuées par lettre recommandée envoyée à l'adresse mentionnée par le Client sur le Bon de Commande et, en ce qui concerne bpost, à l'adresse suivante : bpost , MarComm Data Experts Team, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles. Toute notification devant être effectuée en vertu des présentes Conditions Générales prend effet le premier jour ouvrable qui suit le jour de son expédition. Tout changement d'adresse doit être communiqué par envoi recommandé ; la nouvelle adresse sera considérée comme l'adresse officielle dans le cadre des présentes Conditions Générales à partir du quinzième jour ouvrable qui suit l'envoi de la lettre de notification.

11.4. La nullité, l'illégalité ou le caractère inexécutable d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales n'affectera pas la validité des autres clauses. Chaque Partie doit s'efforcer de négocier immédiatement et de bonne foi une clause valable visant à remplacer la clause contestée.

11.5. Le défaut ou le retard d'une Partie à se prévaloir d'un droit en vertu des présentes Conditions Générales ou d'un manquement de l'autre Partie ne peut en aucun cas être considéré comme ou avoir l'effet d'une renonciation définitive de cette Partie à se prévaloir ultérieurement de ce droit ou tout autre manquement. De même, l'exercice partiel d'un droit n'empêche pas de se prévaloir ultérieurement d'un exercice complémentaire de ce droit, ou de l'exercice de tout autre droit. Les droits consignés dans les présentes Conditions générales sont cumulatifs et n'excluent aucunement tout autre droit stipulé par les lois et règlements qui s'appliquent aux présentes Conditions générales.

12 CESSIBILITÉ

12.1. bpost est autorisée à tout moment à céder ses droits et obligations à l'une de ses filiales ou à des entreprises auxquelles elle-même ou ses filiales sont liées.

12.2. Le Client ne pourra céder tout ou partie de ses droits et obligations que moyennant l'accord préalable, exprès et écrit de bpost à cet effet.

Dernière adaptation : 04/05/2018